

CAUTIONS DIGITALES - vérification et traitement

Nos cautions digitales sont émises sous format PDF comportant des signatures et un certificat de signature. Ce système offre de nombreux avantages, comme le traitement et l'envoi rapides de la caution, l'archivage sans papier, la protection contre la falsification et le respect de l'environnement.

Est-ce qu'une caution digitale de Tryg juridiquement valable?

Il n'existe aucune obligation légale concernant la forme sous laquelle une caution est juridiquement établie. Nos cautions sont signées selon un processus automatisé et fournies avec un certificat de signature digitale. Par conséquent, nos cautions digitales sont authentiques et ont la même valeur qu'une caution sur papier.

Comment puis-je vérifier l'authenticité d'une caution digitale?

Le certificat de signature est lié à la caution, même après que vous l'ayez transmis au bénéficiaire (ou à des tiers). Le fournisseur du certificat de signature, Digicert, est reconnu comme une autorité de certification selon la liste de confiance approuvée par Adobe. Le destinataire de la caution a ainsi la certitude de la signature et de l'authenticité du document.



La validité de la caution digitale est indiquée quand le document PDF est ouvert avec Adobe Acrobat Reader. Dans le coin supérieur gauche de la panneau, le message suivant apparaît: "Signé au moyen de signature valables".

En cliquant sur le bouton "Panneau signatures", vous pouvez voir facilement par quel bureau Tryg la garantie a été signée, si les signatures sont valides et si le document a été modifié après la signature.

Comment sauvegarder une caution digitale?

Une caution digitale peut être téléchargée dans POMnet ou vous recevez la caution en pièce jointe dans un e-mail. Nous vous conseillons de sauvegarder le certificat numérique de la même manière que d'autres documents confidentiels.

Préférez-vous une copie papier de la caution ? Aucun problème! Informez-nous et nous vous enverrons la caution papier par post.

Comment libérer une caution digitale?

Il suffit d'envoyer un e-mail à post@tryggaranti.be en mentionnant le numéro de la caution. Évidemment, il est également possible d'envoyer une déclaration de décharge signée par courrier postal ou par e-mail. En tout cas, il n'est pas nécessaire de nous renvoyer une caution digitale par la poste.

Questions?

Vous pouvez nous joindre par téléphone au +32(0)471 58 16 08 ou par e-mail à post@tryggaranti.be.